

Rénovation de l'éclairage public dans le bourg

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 15 juin 2020 est approuvé avec cinq votes contre de MM Ingrid Oehler, Morgane Kermaal, David Grall, Philippe Guillerm, Philippe Bras.

Finances Communales

La Commune loue la maison dite « Maison de la Fontaine », bâtiment communal situé au 16bis, rue Capitaine de Menou, à l'Association La Petite Récréée selon un bail signé le 14 février 2018. La Maison des Assistantes-Maternelles y est installée.

Le 3 avril 2020 une demande de dégrèvement du loyer nous est adressée en raison de pertes financières consécutives à l'arrêt d'activité avec la pandémie Covid-19 .

Les élus acceptent le versement d'une subvention de 550 €, représentant un mois de loyer.

Contre : P. Guillerm et I. Oehler. Abstentions : C. Moal, M. Kermaal, David Grall, P. Bras.

Les élus s'accordent sur une liste de plouvornéens proposés pour figurer en qualité de commissaires sur la Commission Communale des Impôts Directs.

M. Philippe Bras s'interroge sur le recouvrement de l'impôt par toutes les personnes pressenties.

Abstentions : D. Grall, P. Guillerm, I. Oehler, M. Kermaal

Urbanisme-Environnement-Développement Durable

Les élus approuvent les installations et rénovation des éclairages publics suivants.

Rue de Pen Ar Valy : 12 points lumineux

Rue des Chemins Verts : 5 points lumineux

Rue de la Garenne : 10 points lumineux

1 abstention : P. Guillerm

Rue de Lambader - rue d'Argoat : 9 points lumineux.

La participation communale demandée s'élève à 36.090 €.

1 abstention : P. Guillerm

Sur le site du complexe sportif de Bel Air, les fourreaux et massifs des candélabres sont installés dans un premier temps par les employés communaux, pour permettre l'enrobé d'une aire de stationnement ce mois de juillet 2020.

Les travaux de réfection de la Venelle du Patronage sont retenus pour être subventionnés sur l'année 2020 par le département dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police. *1 abstention : Ingrid Oehler.*

Le lotissement privé de trois lots projeté rue de Penvern portera l'adresse : « Impasse de Penvern ». L'attention sur ce secteur sera portée sur la signalétique des points d'adresse.

2 abstentions : Philippe Guillerm et Morgane Kermaal.

Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou

La vente d'un délaissé communal au 3, rue des Moineaux auprès de particuliers est actée moyennant le prix d'1€/m², plus les frais de notaire, géomètre à la charge des demandeurs. *1 abstention : Mariannick Judeau.*

Sur la rue du Guéven, les travaux de réfection de la chaussée sont en cours de réflexion avec une attente de chiffrage des travaux.

Espace Rural

L'aliénation d'une partie de la voie communale N° 21 à « Calarnou » à l'E.U.R.L. Palut est actée au prix de 1 €/m², plus les frais correspondants à la charge du demandeur. En sus, une somme de 10.000 €. est demandée comme la voirie a été revêtue en enrobé en 2016.

La servitude d'accès à la canalisation d'eau potable est conservée.

1 abstention : Mariannick Judeau.

Le 17 aout à 19 h à la salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou est proposée une réunion présentant la distribution à la rentrée de nouveaux conteneurs de tri sélectif.

Les travaux de numérotation des points d'adresse en campagne sont bien avancés et seront présentés aux élus à la rentrée.

Matériels service technique

Une nouvelle tondeuse de marque Grillo est acquise au prix de 30.334 €.H.T, en déduisant la reprise de l'actuelle tondeuse Grillo vieille de 7 ans.

1 abstention : Ingrid Oehler.

Plan d'eau

La reprise du stationnement au-dessus du plan d'eau et jusqu'à l'Espace Culturel, actuellement sablé, est acté en enrobé, dans le cadre du marché à bons de commande, pour un coût de 14.487 €.H.T. de travaux.

Une discussion est engagée sur les autres possibilités de revêtement existantes. Des ambiances paysagères distinctes de l'enrobé sont remarquées dans des communes voisines, valorisant le site et permettant de canaliser l'écoulement des eaux pluviales.

Sur les projets à venir cette réflexion devra être poursuivie.

Equipements sportifs

Le terrain de football enherbé de Bel Air bénéficiera d'un marquage, l'installation des équipements de buts, de poteaux de corners, ... et les mesures de contrôle pour 4.680 €.T.T.C, effectués par l'entreprise Jo Simon.

Communication

La réglementation pour l'affichage des panneaux d'affichage en entrée de bourg est en cours de discussion en commission.

Les travaux sur le panneau lumineux reprennent la semaine du 13 juillet avec le changement du mat accidenté. Le remblaiement interviendra à suivre.

Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou

Action Culturelle - Vie Associative

Un protocole est transmis par mail aux associations avec la rédaction d'une charte en leur proposant de la faire signer par chaque membre.

Un projet d'exposition de photos de portraits de dimension de 3 x 2 m est présenté : le site retenu pour affichage est la façade de l'Espace Jacques de Menou.

Action Sociale

Les élus décident l'attribution des subventions communales aux associations dites sociales pour l'année 2020 pour 1.700 €.

La Croix d'Or	200
La croix rouge	100
ADAPEI	100
Les Resto du cœur	200
Le secours populaire	200
Le secours catholique	200
ART	100
Présence Ecoute	100
Centre d'Information des droits des femmes et des familles	50
France Alzheimer 29	100
Association Céline et Stéphane / leucémie espoir	100
Rêve de Clown	100
Paysans Solidaires	100
ASAD (association pour le soutien des adultes en difficulté)	50
TOTAL	1700

1 abstention : Ingrid Oehler

Mme Nadia Crenn, Adjointe au Maire, informe que la Maison du Guéven devient une antenne de la Maison des Services Publics de Landivisiau nouvellement ouverte auprès de la population.

Election Sénatoriale du 27 septembre 2020

7 délégués et 4 suppléants sont élus pour participer au scrutin du dimanche 27 septembre de l'élection sénatoriale.

Les sept délégués sont : Gilbert Miossec, Marie-Christine Pichon, Grégory Bodériou, Nadia Crenn, Martial Cadiou, Pascale Moigne, Philippe Bras.

Les quatre suppléants sont : David Le Scanf, Anne-Hélène Marc, Stéphane Philip, Véronique Boulaire.

Affaires Scolaires et Enfance

La mise en place du Conseil Municipal des Jeunes sera travaillée lors du Plan Educatif Local à la rentrée de septembre.

Une visite de la médiathèque-ludothèque de Lampaul-Guimiliau sera également proposée aux membres de la commission.

Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou

Batiment Communaux-Espace Publics-Communication interne-Personnel Communal

L'agence Héol du Pays de Morlaix a établi pour l'année 2020 un diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments communaux.

Il constitue une base de travail pour les élus.

Une visite s'est déroulée sur les infrastructures dont l'Espace Jacques de Menou, le plan d'eau et les jeux en place à mettre aux normes.

Une réflexion est engagée sur la communication interne entre élus et avec les employés communaux pour faciliter les échanges sécurisés d'information.

Des exemples en place dans les collectivités avancées à ce sujet - dont l'intercommunalité - seront prochainement étudiés.

Une réflexion est engagée sur l'évolution des missions du personnel communal. La gestion des équipements et infrastructures communales est mal assurée aujourd'hui. Il est proposé par la commission de modifier un poste communal pour assurer notamment cette mission. De nouveaux besoins tels que les travaux de voirie, les manifestations sur la commune, ..., sont énoncés.

A suivre, la gestion des espaces verts sera étudiée dans le cadre des préconisations avancées sur l'aménagement du bourg.

Centre Communal d'Action Social

Le Conseil d'Administration est en place.

Le compte-rendu demeure confidentiel et ne sera pas transmis au Conseil Municipal.

Une subvention de 5.000 €. a été versée par la Caisse Locale du Crédit Agricole à la Résidence Saint-Roch pour l'acquisition d'un panneau numérique informant sur l'actualité de la Résidence (exemples : parution des journaux, Plouvorn Infos, menus, animations...)

Un courrier de remerciement a été adressé à tous les bénévoles et aidants dans le cadre de la pandémie du Covid-19

Monsieur Philippe Guillerm regrette l'éviction d'une personne ancien membre du C.C.A.S. Monsieur Gilbert Miossec répond en avoir informé M. David GRALL élu au C.C.A.S. ainsi que la personne concernée. La composition des membres du C.C.A.S. est aujourd'hui clairement arrêtée.

Questions diverses

Une mise au point est effectuée par Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, sur le rôle et le fonctionnement des commissions. Les comptes rendus sont adressés à tous les élus par soucis de transparence et d'information. Ils doivent cependant rester strictement confidentiels, alors que des membres non-élus de la liste Plouvorn Autrement pour Tous en ont malheureusement été destinataires.

Les membres des commissions discutent en réunion des points les concernant. Le responsable de chaque commission décide des éléments à présenter au Conseil Municipal pour vote ou simplement pour information.

Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020
salle polyvalente de l'Espace Jacques de Menou

Il est à noter que les commissions n'ont qu'un pouvoir de proposition et ne peuvent en aucun cas prendre un rôle de décision. Un nouveau vœux est adressé à tous les élus pour travailler sereinement, ensemble, de manière positive et constructive dans l'intérêt de la commune.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 7 septembre 2020.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 16 <i>Abstention :</i> 4, <i>C. Moal, M. Kermoal, P. Bras, D. Grall</i> <i>Contre :</i> 2, <i>P. Guillerm et I. oehler</i> <i>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou</i> <i>et de S. Le Gall à .G. Miossec</i>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
Délibération N° : 2020 07 01	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU <i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC

Objet : Subvention Association Mille et Une Bulles

Monsieur le Maire

FAIT PART à l'assemblée du courrier daté du 2 avril dernier de l'association Mille et Une Bulles au sujet de la perte financière subie en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Cette association gère la Maison des Assistantes-Maternelles qui loue le bâtiment communal situé au 16bis, rue du Capitaine de Menou.

EXPOSE la demande de dégrèvement du loyer exprimée par l'association.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDENT de verser une subvention exceptionnelle égale à la somme de cinq cent cinquante euros (550 €.), soit l'équivalent d'un mois de loyer, à l'association Mille et Une Bulles.

La dépense correspondante sera mandatée sur les crédits de l'article de fonctionnement N° 6574 « *Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé* » du budget de la commune.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-20200701-DE

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>Philippe Guillerm</i> <i>Contre :</i> 0 <i>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</i>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
Délibération N° : 2020 07 02	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU <i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC

Objet : Eclairage public rue de Pen Ar Valy

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE à l'assemblée la proposition de rénovation de douze points lumineux d'éclairage public (N° 181 à 192) implantés rue de Pen Ar Valy.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Énergie du Finistère (S.D.E.F.) et la commune de PLOUVORN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

PRECISE que l'estimation des dépenses se monte à 22.300,00 €. H.T.

Selon le règlement financier voté par délibération du S.D.E.F, le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	9.000 €.
Financement de la commune :	13 300 €.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux de rénovation des douze points lumineux (N°181 à 192) situés rue de Pen Ar Valy.

ACCEPTENT le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 13.300 €.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le lundi 13 juillet 2020
Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention</i> 1, <i>Philippe Guillerm</i> <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou Et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
Délibération N° : 2020 07 03	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU <i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC

Objet : Eclairage public rénovation rue de Lambader

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE à l'assemblée la proposition de rénovation de sept points lumineux d'éclairage public rue de Lambader.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F.) et la commune de PLOUVORN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

PRECISE que l'estimation des dépenses se monte à 4 920 €. H.T.

Selon le règlement financier voté par délibération du S.D.O.F, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	1.680,00 €.
Financement de la commune :	3.240,00 €.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux de rénovation des sept points lumineux situés rue de Lambader.

ACCEPTENT le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 11.750 €.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le lundi 13 juillet 2020
Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Etaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention</i> 1, <i>Philippe Guillerm</i> <i>Contre :</i> 0 <small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou Et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, JUDEAU Mariannick, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
Délibération N° : 2020 07 04	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU <i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC

Objet : Eclairage public rue d'Argoat

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE à l'assemblée la proposition de d'installation de deux points lumineux d'éclairage public rue d'Argoat.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le Syndicat Départemental d'Energie du Finistère (S.D.E.F.) et la commune de PLOUVORN afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au S.D.E.F.

PRECISE que l'estimation des dépenses se monte à 10.400 €. H.T.

Selon le règlement financier voté par délibération du S.D.O.F, le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF :	750 €.
Financement de la commune :	9.650 €.

.../...

.../...

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTENT le projet de réalisation des travaux de rénovation des sept points lumineux situés rue de Lambader.

ACCEPTENT le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 9.650 €.

AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le S.D.E.F. pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi 10 juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le lundi 13 juillet 2020
Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020</p>	<p>Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>Ingrid Oehler</i> <i>Contre :</i> 0</p> <p><small>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodérioou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small></p>	
<p>Délibération N° :</p> <p>2020 07 05</p>	

Objet : **Projet de travaux de mise en accessibilité, partage de la route et apaisement de la vitesse Venelle du Patronage
Inscription au programme de financement du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police**

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE le projet de réalisation de travaux Venelle du Patronage pour endiguer le caractère « accidentogène » dans ce quartier de l'agglomération.

La sécurité des usagers des espaces piétons et routiers est l'axe privilégié pour cette opération. Un trottoir réglementaire et une reprise de la chaussée sont créés pour permettre aux piétons et aux automobilistes de marcher en toute sécurité.

L'accent est porté sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de retenir cette opération de mise en accessibilité, partage de la route et apaisement de la vitesse Venelle du Patronage.

DECIDENT de solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre la répartition du produit des amendes de police. Un dossier de demande de subvention est établi en ce sens.

.../...

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-2020705-DE

.../...

CHARGENT Monsieur le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission électronique
A la Préfecture de Quimper le lundi 13 juillet 2020
Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire <u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane <u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU <u>Absents excusés :</u> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC
Membres : <i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 20 <i>Abstention :</i> 2, <i>Philippe Guillerm, M.organe Kermoal</i> <i>Contre :</i> 0 <i>*Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</i>	
Délibération N° : 2020.07.06	

Objet : Lotissement Impasse de Penvern

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE à l'assemblée le permis d'aménager déposé le 11 juin 2020 par Madame Catherine Prigent concernant la division du terrain cadastré section AI N° 489 et 490 pour 2.488 m² en trois lots à bâtir.

ANNONCE la nécessité de dénommer le nom de ce nouveau lotissement et la voie le desservant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT de retenir la dénomination lotissement Impasse de Penvern et la voie desservant le lotissement : Impasse de Penvern.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de la pétitionnaire, Madame Catherine Prigent ; et auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-20200706-DE

Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020</p> <p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>Mariannick Judeau</i> <i>Contre :</i> 0 <small>* Pouvoir de N. Lerrol à G. Boédriou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small></p> <p>Délibération N° :</p> <p>2020 07 07</p>	<p>Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Nicolas CADIOU</p> <p><u><i>Absents excusés :</i></u> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC,</p>
---	--

Objet : Cession d'un délaissé communal au 3, rue des Moineaux

Suite à la réunion de la Commission « Urbanisme-Environnement-Développement Durable », Madame Pascale Moigne, Conseillère Municipale Déléguée

EXPOSE à l'assemblée la demande du 14 juin 2020 de Messieurs Philippe et Colloc d'acquérir un délaissé communal d'environ 154 m² sis au 3, rue des Moineaux sur la commune.
Ce terrain est situé entre la rue des Moineaux et le terrain cadastré section AI N° 32, en cours d'acquisition par les demandeurs susnommés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'accepter la cession du délaissé communal au 3, rue des Moineaux, d'une superficie d'environ 154 m², au profit de Messieurs Philippe et Colloc, au prix d'1 €/m².

PRECISENT que les frais de géomètre, de notaire et autres seront à la charge exclusive de Messieurs Philippe et Colloc.

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de Messieurs Philippe et Colloc ; et auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-20200707-DE

Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020</p>	<p>Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, Mariannick Judeau <i>Contre :</i> <small>* Pouvoir de N. Lerrol à G. Boédriou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small></p>	
<p>Délibération N° :</p> <p>2020 07 08</p>	

Objet : Cession d'un délaissé communal à « Calarnou »

Suite à la réunion de la Commission « Aménagement de l'Espace Rural », Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire

EXPOSE à l'assemblée la demande du 1^{er} mars 2020 de l'EURL Palut représenté par Monsieur Frédéric Bellec d'acquérir une portion de la voie communale N° 21 au lieu-dit « Calarnou », pour une superficie d'environ de 1.250 m².

PROPOSE de fixer le prix de vente à 10.000 €, comme la Commune a repris la chaussée en y appliquant un nouvel enrobé sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT d'accepter la portion de la voie communale N° 21 au lieu-dit « Calarnou », pour une superficie d'environ 1.250 m² au prix de 10.000 €, plus la cession au prix de 1 €/m²

PRECISENT que les frais de géomètre, de notaire et autres seront à la charge exclusive de l'EURL Palut représenté par Monsieur Frédéric Bellec

CHARGENT Monsieur le Maire de signifier cette décision auprès de l'EURL Palut représenté par Monsieur Frédéric Bellec ; et auprès de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi dix juillet 2020.

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-20200708-DE

Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020</p>	<p>Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u>Etaient présents :</u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane</p>
<p>Membres :</p> <p><i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>Ingrid Oehler</i> <i>Contre :</i></p> <p><small>* Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small></p>	<p><u>Secrétaire de Séance :</u> Nicolas CADIOU</p> <p><u>Absents excusés :</u> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC</p>
<p>Délibération N° : 2020 07 09</p>	

Objet : Acquisition d'un tracteur-tondeuse

*Suite à la réunion de la Commission « Aménagement de l' Espace Rural »,
Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, rapporteur de la Commission*

EXPOSE à l'assemblée que l'actuel tracteur-tondeuse Grillo, acquis en septembre 2013, compte aujourd'hui plus de 1.000 heures d'utilisation.

Il est particulièrement sollicité comme la commune compte deux terrains de football en herbe plus les espaces verts dans le bourg et au plan d'eau.

Les opérations de maintenance se multiplient entraînant des frais d'entretien coûteux et immobilisant le véhicule durant les interventions de dépannage.

PRESENTE les propositions des entreprises sollicitées pour remplacer ce matériel.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDENT de retenir l'offre de l'entreprise Perrament de Landerneau.

Les dépenses seront mandatées sur les crédits d'investissement N° 21571 « *Matériel et outillage de voirie – matériel roulant* » du programme d'investissement N° 32 « *Matériels des services techniques* ».

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des intéressés et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi 10 juillet 2020
Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : Jeudi 2 juillet 2020	Le vendredi dix juillet deux mil vingt, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
Membres :	<i>Étaient présents :</i>
<i>En exercice :</i> 22 <i>Présents :</i> 20 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, <i>Ingrid Oehler</i> <i>Contre :</i>	MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, Mariannick JUDEAU, KERMOAL Morgane, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, MOAL Christophe, PHILIP Stéphane
<small>* Pouvoir de N. Lerrol à G. Bodériou et de Sandra Le Gall à Gilbert Miossec</small>	<i>Secrétaire de Séance :</i> Nicolas CADIOU
Délibération N° : 2020 07 10	<i>Absents excusés :</i> Nicolas LERROL, Sandra LE GALL, Anne-Hélène MARC

Objet : Subventions communales, décisions d'attribution pour l'année 2019.

Suite à la réunion mardi 7 juillet 2020 de la Commission « Action Sociale et Solidarité » et les propositions rapportées par Madame Nadia Crenn, Adjointe au Maire, Rapporteur de la Commission,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

DECIDENT le versement des subventions suivantes à l'article de fonctionnement N° 6574 « *Subvention de fonctionnement – organismes privés* » du budget communal.

La Croix d'Or	200
La croix rouge	100
ADAPEI	100
Les Resto du cœur	200
Le secours populaire	200
Le secours catholique	200
ART	100
Présence Ecoute	100
Centre d'Information des droits des femmes et des familles	50
France Alzheimer 29	100
Association Céline et Stéphane / leucémie espoir	100

Envoyé en préfecture le 13/07/2020

Reçu en préfecture le 13/07/2020

Affiché le

ID : 029-212902100-20200710-20200710-DE

Rêve de Clown	100
Paysans Solidaires	100
ASAD (association pour le soutien des adultes en difficulté)	50
TOTAL	1700

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision auprès des intéressés et de toute autorité qualifiée.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le vendredi 10 juillet 2020

Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN

*Certifié exécutoire par transmission par voie électronique
à la Préfecture de Quimper le lundi 13 juillet 2020
Affiché en Mairie le lundi 13 juillet 2020
Le Directeur Général des Services, Emmanuel LE BIHAN*